

DIAGNOSTIC CIBLE POUR LE PROJET DE PARKING PROVISOIRE A LA GARE TGV D'AIX- EN-PROVENCE

Ref : PA140403-CTT1

COMPTE RENDU DE TERRAIN RELATIF AU DIAGNOSTIC CIBLE SUR L'OPHRYS DE PROVENCE,
LE CHARDON A EPINGLES ET LA FAUNE

Pour le compte de :
EFFIA



DIAGNOSTIC CIBLE POUR LE PROJET DE PARKING PROVISOIRE A LA GARE TGV D'AIX-EN-PROVENCE

COMPTE RENDU DE TERRAIN RELATIF AU DIAGNOSTIC CIBLE SUR L'OPHRYS DE PROVENCE, LE CHARDON A EPINGLES ET LA FAUNE

Rapport remis-le :	12 juin 2014
Pétitionnaire :	EFFIA Concession 20 boulevard Poniatowski 75 012 Paris
Coordination :	Caroline TA-TRUONG
Chargés d'études :	Thomas CROZE – Botaniste Guy DURAND – Herpétologue et ornithologue
Rédaction	Caroline TA-TRUONG Thomas CROZE et Guy DURAND
Cartographie	Olivier MAILLARD

Suivi des modifications :

05.05.2014	Première diffusion	CTT
11.06.2014	Deuxième diffusion, inventaires faune et <i>Carduus acicularis</i>	CTT

SOMMAIRE

1. Eléments de contexte	5
2. Inventaires ciblés	6
2.1. Méthodologie et calendrier des prospections.....	6
2.2. Résultats des sessions floristiques	6
2.3. Résultats de la session faunistique	7
3. Conclusion	9

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

Suite à la réalisation d'un formulaire simplifié des incidences Natura 2000 dans le cadre du projet d'aménagement d'un parking provisoire à proximité de la Gare TGV, des espèces protégées sont potentielles au sein de l'aire d'étude. La société EFFIA, soucieuse de la bonne intégration environnementale de son projet souhaite confirmer l'absence ou la présence de ces espèces afin d'éventuellement adapter son projet dans la limite du possible. EFFIA a donc demandé à Naturalia de procéder à des inventaires ciblés afin de confirmer l'absence ou la présence d'*Ophrys provincialis* et de *Carduus acicularis* potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude.

Pour cela, deux campagnes de terrain d'une demi-journée chacune ont été réalisées, une en avril pour l'Ophrys de Provence (*Ophrys provincialis*) et une début juin pour le chardon à épingles (*Carduus acicularis*) puisque ces deux espèces ont des phénologies d'apparition différentes.

Par ailleurs, une demi-journée a été consacrée à la faune. Une attention particulière a été portée sur l'herpétofaune au regard de la présence avérée de deux reptiles patrimoniaux et protégés (Lézard ocellé et Psammodrome hispanique) dans les environs immédiats de la gare. Cette journée ne se substitue évidemment pas à un inventaire complet mais a bien pour objectif de préciser la situation des espèces patrimoniales dont la présence est suspectée. Dans le cadre de cette journée, toute observation d'autres éléments faunistiques patrimoniaux a été consignée.

2. INVENTAIRES CIBLES

2.1. METHODOLOGIE ET CALENDRIER DES PROSPECTIONS

Groupes inventoriés	Méthodes appliquées	Dates de prospection
Flore	Les relevés ont principalement été dévolus à la recherche de l' <i>Ophrys</i> de Provence (<i>Ophrys provincialis</i>). Ils consistent en un parcours semi-aléatoire de la zone d'étude. Une attention a été également portée sur d'autres éléments floristiques remarquables susceptibles de fréquenter l'aire d'étude.	Thomas CROZE 7/04/2014
Faune	Recherche des individus présents (écoutes et observations directes) d'oiseaux et d'invertébrés. La session a été axée sur le compartiment des reptiles pour lequel des enjeux sont connus à proximité. Ainsi, les places de thermorégulation ont été prospectées aux heures propices (ensoleillement satisfaisant). La recherche d'individus actifs ou sous abris a également été entreprise.	Guy DURAND 02/06/2014
Flore	Les relevés ont principalement été dévolus à la recherche du Chardon à épingle (<i>Carduus acicularis</i>). Ils consistent en un parcours semi-aléatoire de la zone d'étude. Une attention a été également portée sur d'autres éléments floristiques remarquables susceptibles de fréquenter l'aire d'étude.	Thomas CROZE 02/06/2014

2.2. RESULTATS DES SESSIONS FLORISTIQUES

Les prospections au début du printemps ont permis d'avérer la présence d'*Ophrys provincialis*, taxon endémique de basse Provence et bénéficiant d'un statut légal de protection en région PACA.

L'espèce évolue principalement dans la fraction *est* du site, au sein de **pelouses xériques méditerranéennes d'intérêt prioritaire** au sens de la directive habitat 92/43/CEE (Parcours substeppiques de graminées et d'annuelles du Thero Brachypodietea – 6220*). D'importantes variations de la qualité de son habitat sont observées, en effet certaines fractions ont subi des perturbations plus ou moins anciennes par les activités humaines, d'autres présentent une bonne intégrité. Cette fraction Est concentre près d'une **cinquantaine d'individus**.

Dans la partie ouest du site, l'espèce fréquente des portions relictuelles de pelouses xériques marginales dont les cortèges floristiques témoignent de la proximité des perturbations affilient ces espaces à des friches xériques. Cette fraction *est* concentre une **dizaine d'individus**.

Les prospections de fin de printemps ont permis d'avérer la présence de *Carduus acicularis*, taxon sténoméditerranéen lié à la fraction septentrionale du Bassin méditerranéen, originaire de Méditerranée orientale, évoluant de la Turquie au quart sud-est de la France où il trouve la limite occidentale de son aire de distribution et un statut régional de protection en PACA.

L'espèce évolue principalement dans la fraction *nord-est* du site, au sein de lisières des matorrals et boisements du talweg principal où règne une certaine fraîcheur qui ne s'exprime pas ailleurs sur le site. Ce sont entre 100 et 300 individus qui sont approximativement recensés. Ailleurs sur le site et notamment dans sa moitié *ouest* où de profondes perturbations ont favorisé le développement de végétations rudérales, les espèces du genre *Carduus* sont exclusivement représentées par *C. pycnocephalus* et essentiellement par *C. tenuiflorus*.

Taxons	Statut ¹	Liste Rouge Nationale ²	Enjeux sur l'aire d'étude
Ophrys de Provence	PR	DD	Modéré
Carduus acicularis	PR	NT	Modéré

Tableau 1 : Statut sur l'aire d'étude des taxons remarquables avérées

Les niveaux d'enjeu



2.3. RESULTATS DE LA SESSION FAUNISTIQUE

Lors de la session du 04 juin 2014, une attention particulière a été portée à deux espèces potentielles à enjeu, le Lézard ocellé et le Psammodrome hispanique. Toute la zone a été parcourue à pied aux heures adéquates mais ces dernières n'ont pas été contactées.

Les habitats se sont révélés peu favorables hormis ponctuellement, où des restes de bâtiment démoli à l'est de la zone auraient pu être favorables.

Pour le reste, la zone est apparue trop homogène et peu fournie en abris favorables.

A l'occasion de cette session, d'autres espèces ont été recensées comme le Lézard vert et la Couleuvre de Montpellier aux abords du bosquet arboré. Chez les oiseaux, la zone remblayée est peu utilisée et seuls la Tourterelle des bois et le Pigeon ramier y ont été observés en phase d'alimentation.

¹ PN : Protection Nationale / PR : Protection Régionale

² Espèce en danger (EN) / Espèce vulnérable (VU) / Espèce quasi menacée (NT) / Préoccupation mineure (LC) / Données insuffisantes (DD) / Non Évalué (NE)



Figure 1 : Localisation des enjeux floristiques au sein de l'aire

3. CONCLUSION

Des enjeux de conservation du patrimoine floristique sont identifiés sur le site d'étude. Ces enjeux engagent notamment des contraintes réglementaires (taxons protégés).

Une première phase d'évitement a permis d'abstraire les populations d'Ophrys de provenance de l'emprise du projet. Afin de rendre cette mesure efficace, elle sera accompagnée d'une matérialisation et d'une mise en défens lors des phases travaux et exploitations. La pose d'un grillage avant le démarrage des travaux, maintenus durant toute la phase d'exploitation pourrait s'avérer être un bon moyen pour éviter le piétinement et donc la destruction de l'espèce.

La position du Chardon à épingles, restreinte aux lisières internes du boisement du quart *nord-est*, n'engage au regard du projet aucun impact direct.

Une mise en défens de l'ensemble du secteur (quart *nord-est*) du site, par une barrière en bois par exemple permettrait de préserver ces différentes populations d'espèces remarquables et protégées, mais aussi des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.